



# Dans les collèges et lycées, la multiplication des professeurs “référents” se heurte au manque de moyens

*Elsa Gambin*

Désigner des référents pour chaque problématique dans l'enseignement secondaire : parité, harcèlement, intelligence artificielle... En voilà une bonne idée. Mais souvent, cette “mission supplémentaire” est rattrapée par la réalité du terrain.

Décrochage scolaire, égalité filles-garçons, harcèlement, développement durable, intelligence artificielle, santé mentale, éducation aux médias, laïcité... Dans le secondaire, à chaque problématique son référent. Mais si l'idée peut sembler intéressante sur le papier, la réalité du terrain, elle, se montre beaucoup moins positive.

Parmi les formations les plus récemment mises en place par le ministère de l'Éducation nationale se trouve celle aux premiers secours en santé mentale. Un sujet primordial lorsqu'on partage son quotidien avec des centaines d'adolescents, dont ladite santé est au plus mal d'après les dernières études. Mais pour Olivier Raluy, enseignant et représentant du Snes-FSU sur cette question, « il n'y a pas de réelle ambition de formation de la part du ministère ». Ainsi, pour cette formation, « davantage une sensibilisation, d'ailleurs », le ou la CPE est désignée d'office, en plus d'un ou une enseignante volontaire. Un binôme formé à la va-vite, qui doit « ruisseler » sur les autres collègues, c'est-à-dire « porter la bonne parole » et, pour cela, trouver du temps commun pour une restitution.

Une bonne idée au départ

Ces nouveaux « coordos », explique Olivier Raluy, sont les fruits de « la logique assurantielle du ministère, qui, en agissant ainsi, se dédouane complètement du reste. Où sont les infirmières scolaires ? Les médecins ? Les psychologues ? » Le Snes-FSU avait d'ailleurs indiqué qu'il manquait quinze mille infirmières scolaires à la rentrée 2024. En faisant reposer sur des enseignants déjà surchargés la sensibilisation de leurs collègues, « le ministère alourdit leur travail et brouille les spécificités de chacun », résume l'enseignant syndiqué. Car, si certains enseignants apprécient effectivement ce rôle et les connaissances et compétences qui en découlent, faisant d'eux une référence « experte » au sein de l'établissement et un appui pour l'équipe, la majorité s'accorde à dire que les moyens ne suivent pas.

Alia, professeure d'économie-gestion dans un lycée professionnel de l'académie d'Aix-Marseille, a ainsi été propulsée « référente intelligence artificielle » et convoquée une demi-journée de sensibilisation un mercredi après-midi, sans en avoir été informée au préalable. « Sur quels critères ? Je ne sais pas.

Parce que je suis la plus jeune et déjà à l'aise avec ces outils ? » À présent étiquetée, l'enseignante doit former ses collègues. « Mais quand ? Comment faire avec tous nos emplois du temps différents ? On demande à avoir deux heures libérées des élèves, on nous dit non, il faut que ce soit en dehors de nos heures de travail. Mais il n'y a plus de budget non plus pour les heures supplémentaires ! » Alors, faire gratuitement ou ne pas faire du tout ? « Ce qui est très désagréable, c'est qu'ensuite les hiérarchies en appellent à notre “conscience professionnelle” », souligne l'enseignante. Un moyen insidieux de culpabiliser celles et ceux qui ne feraient pas le job.

On a le sentiment d'une coquille vide, que ce sont juste des étiquettes.



Coline Wiatrowski, professeure de mathématiques en lycée

Pour Coline Wiatrowski, cosecrétaire fédérale de Sud Éducation et professeure de mathématiques en lycée, ces références restent très opaques. « Il n'y a pas de cadre défini sur cette question, juste des négociations locales ou par établissement, pas de texte national. Quelle désignation ? Quel volontariat ? Quels moyens dédiés ? D'autant qu'il y a de moins en moins d'indemnités pour mission particulière (IMP). On a le sentiment d'une coquille vide, que ce sont juste des étiquettes. » Pour tirer son épingle du jeu, il faut parfois batailler et croire fortement à cette « mission supplémentaire », comme la désigne Lila, référente culture et égalité filles-garçons au sein d'un collège REP +. Pour cette professeure documentaliste, la notion de référence est une bonne idée au départ, mais « un peu foireuse » dans la réalité. « J'apprécie qu'on nous donne voix au chapitre et que cela nous implique davantage, mais soyons honnêtes, les référents fleurissent au fur et à mesure de l'actualité et du bon vouloir des chefs d'établissement. »

Une forme d'«hypocrisie»

Dans son collège du nord de la France, l'enseignante se voit financer cette fonction par des IMP (lorsqu'elles sont possibles, il faut compter environ 1 200 euros en plus sur une année) et s'est finalement vu attribuer une lettre de mission. Mais savoir que d'autres collègues, ailleurs, font ce travail sans être rémunérés la rend amère. Ce fut le cas de Gabrielle, professeure d'histoire-géographie et syndiquée à Sud Éducation. Trois années que l'enseignante est référente égalité filles-garçons, un rôle qu'elle apprécie mais qu'elle a rempli gratuitement la première année. « Des IMP sont attribuées à chaque établissement, mais insuffisamment pour toutes les missions demandées. » Car « l'effet vitrine » de ces références, comme disent les syndicats enseignants, a été décuplé par la création de labels. Par exemple, un label pour les établissements qui répondent à des objectifs de développement durable, et même trois niveaux de labels pour la question de l'égalité filles-garçons. « Les rectorats veulent montrer que des établissements s'engagent sur toutes ces problématiques. Mais nous, on a obtenu des labels alors même qu'on ne cochant pas tous les critères ! » s'agace l'enseignante d'histoire-géographie, qui dénonce une forme d'« hypocrisie ». Car Gabrielle a dû s'autoformer et compléter avec des formations syndicales pour se sentir légitime dans sa fonction. « Les syndicats font le travail de l'administration. Le ministère, lui, ne donne pas ou peu de moyens pour que les personnes compétentes fassent bien les choses. »

Même quand les personnels de l'Éducation nationale arrivent à arracher du temps pour sensibiliser les équipes, les problèmes ne s'arrêtent pas pour autant. Erwan Gendek, CPE dans les Hauts-de-Seine et syndiqué à la CGT, multiplie les références. Santé mentale, décrochage scolaire, parcours avenir, sécurité routière, laïcité... Nombre de références sont d'emblée attribuées à la fonction unique de CPE. Dans son département plutôt bien pourvu en moyens financiers, il peut se permettre de mettre en place des temps dédiés et trouve l'idée « de se former entre nous » plutôt bonne. Oui mais voilà, la multiplication des enseignants contractuels, mouvants, provisoires, rend caduque la possibilité de voir des personnels formés rester sur le long terme. « Comment créer une culture commune avec des gens qui sont là pendant dix mois ? » Quant à la dernière « formation » en date, celle autour de la santé mentale, Erwan Gendek n'envisage aucun ruissellement. « C'était un carnaval. On a eu une heure trente de visio. On peut appeler ça une introduction à une formation si l'on veut être honnête. Quand je pense qu'il y a de plus en plus d'ados en détresse... On est clairement dans une logique performative de la référence. La vérité, c'est qu'il n'y a rien derrière. » Face à un temps de travail qui n'est pas extensible et des moyens en berne, les personnels demandent la suppression de quelques heures de cours pour se sensibiliser à des sujets essentiels, comme la santé mentale. Mais parents et hiérarchie montent au créneau lorsque cette solution est proposée. Alors quelle solution face à cette impasse ?

« On a des partenaires extérieurs fiables et compétents qui pourraient nous former, analyse Erwan Gendek. Un réseau associatif fort, notamment. Mais là aussi, on est touchés par une réduction des moyens, et les assos par une baisse de leur financement. » Le Snes-FSU, lui, s'interroge sur « la pertinence de floppées d'actions » dans le but de décrocher des labels, actions qui ne font l'objet d'aucune étude ou rapport du ministère. « Quel retour avons-nous, notamment qualitatif ?, questionne





Olivier Raluy. Ces références sont-elles vraiment une plus-value ou une démarche d'autorité du ministère pour se couvrir ? » Pour l'enseignant syndicaliste, le ministère finira par demander aux équipes enseignantes si elles ont fait le travail correctement, « là où il est incapable de nous proposer des moyens et des équipes pluriprofessionnelles au complet » . « Parfois, des choses très chouettes sont faites avec les références, complète Coline Wiatrowski, de Sud Éducation. Mais beaucoup bénévolement. On compte sur la bonne volonté des collègues. Au final, le ministère se donne bonne conscience à peu de frais. » ■

